

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202504/08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage : 21/03/2025 L'an deux mille vingt-cinq, le 01 avril à dix-huit heures et quarante-cinq minutes

Nombre de conseillers En exercice : 17
Présents : 15
Votants : 16
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 21 mars 2025 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire

PRÉSENTS : ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie, LANDRY Jacques, LEBOUIC Jacky, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, ROBIN Murielle, ROPARS Martine, URIEN Jean-Pierre, VIRIEUX Jean-François, LELASSEUX Patrick, L'HELGUEN Patrick

ABSENTS ET EXCUSÉS : LEFFRAY Stéphane
Mme ANNIC Ann qui donne pouvoir à Mme ROBIN Murielle

Mme MEUNIER Nathalie est élue secrétaire de séance.

ATTIBUTION DE SUBVENTIONS

Le maire présente la liste des subventions proposées.

Le conseil municipal, après avoir entendu ces propositions, décide d'attribuer les subventions de la manière suivante : - Aux associations :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT PROPOSE
FOOTBALL CLUB SAINT-GEORGES PRUILLE	1 700 €
ASSOCIATION SPORTIVE DE PETANQUE BOISGEOIRIENNE	300 €
L'ILOTCOT	1 300 €
AKILTOOR	350 €
GROUPE CHANTANT	100 €
SAINT-GEORGES BIEN-ETRE	400 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE TROMPE-SOURIS	1 450 €
S.G.B. TAEKWONDO	211 €
MONTANT TOTAL	5 811 €

- A la coopérative scolaire : 1 100 €. Ce montant permet de financer le fonctionnement annuel de la coopérative.
- Au RASED (soutien aux élèves en difficulté) : 100 €
- Au CCAS : 5 000 €

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU



Date de publication : 02/04/2025